

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

FONDS EN EUROS

OBJECTIF

Ce document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

OPTION D'INVESTISSEMENT SOUS-JACENTE

FONDS EN EUROS

Assureur : Groupama Gan Vie Société anonyme au capital de 1 371 100 605 euros - 340 427 616 RCS Paris - APE : 6511Z Siège social : 8-10, rue d'Astorg - 75008 Paris Entreprise régie par le Code des assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) - 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09

www.ganpatrimoine.fr

Appelez-le +33. (0)9.69.32.20.60 pour de plus amples informations

L'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) est chargée du contrôle de Groupama Gan Vie en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Document produit le 20/02/2025

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : L'épargne investie dans le fonds en euros est placée dans un actif de Groupama Gan Vie spécifiquement affecté aux contrats d'assurance et de capitalisation. Il vous est proposé en complément d'unités de compte pour les contrats multisupports. Chaque fin d'année, la participation aux bénéfices est déterminée par l'assureur en fonction des résultats techniques et financiers de l'année civile dans le respect des contraintes légales et réglementaires du Code des assurances et est entièrement affectée à la provision pour participation aux bénéfices de Groupama Gan Vie. De plus, l'Assureur fixe le taux de la participation aux bénéfices affectée à la revalorisation de l'épargne constituée sur le fonds en euros, dès lors que ce fonds est actif au 31 décembre de l'année civile de référence.

Durée : L'investissement sur le support ne comporte aucun terme.

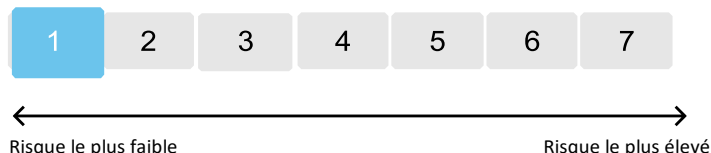
Objectifs : le fonds en euros est constitué d'actifs diversifiés (obligations, actions, immobiliers et trésorerie). Le risque financier est nul pour l'investisseur en raison de la garantie en capital du fonds en euros qui prévoit une garantie des montants nets investis et un effet de cliquet : les intérêts nets servis mensuellement sont définitivement acquis.

Investisseurs de détail visés : ce support s'adresse à des personnes physiques résidents fiscaux français lors de l'adhésion ou de la souscription, recherchant la sécurité avec une garantie de leur capital investi hors frais de gestion. Ce support est particulièrement adapté pour les clients les moins avertis et ceux désirant moduler leur profil de risque et ne souhaitant pas s'exposer aux aléas des marchés financiers.

Politique de sélection des supports : Groupama Gan Vie intègre dans la politique d'investissement du fonds en euros la gestion des risques en matière de durabilité (événements à caractère environnemental, social ou de gouvernance pouvant affecter la valeur financière du portefeuille). L'évaluation de la capacité des entreprises et des organisations à innover et à s'adapter face aux mutations environnementales et sociales et l'analyse structurelle de la solidité des Etats pour les obligations souveraines sont intégrées dans le processus de gestion d'investissement. Les entreprises et les organisations identifiées comme les plus risquées à l'issue de cette analyse (entreprises dont la viabilité économique et financière serait fragilisée en raison d'une forte exposition aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance ; entreprises dont les modèles économiques sont les plus exposés au changement climatique), sortent de la stratégie d'investissement et font l'objet d'un désengagement progressif. Par ailleurs, la politique de sortie du charbon thermique du Groupe Groupama s'applique sur le fonds en euro.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit un an. L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse. Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement. Toutefois, vous bénéficiez d'un système de protection des consommateurs (voir la section « Que se passe-t-il si nous ne sommes pas en mesure d'effectuer les versements ? »). L'indicateur présenté ci-dessus ne tient pas compte de cette protection.

Scénarios de performance

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur 1 an en fonction de différents scénarios en supposant que vous investissiez 10 000 euros.

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d’autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l’évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez l’investissement ou le produit. Le scénario de tension montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes et ne tient pas compte du cas où nous ne pourrions pas vous payer.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas les frais du contrat d’assurance vie. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Période de détention recommandée : 1 an		Si vous sortez après 1 an
Les exemples sont réalisés sur la base d’un investissement de : 10 000 €		
Scénarios		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 000 €
	Rendement annuel moyen	0,00 %
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 000 €
	Rendement annuel moyen	0,00 %
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 000 €
	Rendement annuel moyen	0,00 %
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 248 €
	Rendement annuel moyen	2,48 %

QUE SE PASSE-T-IL SI GROUPAMA GAN VIE N’EST PAS EN MESURE D’EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

En cas de défaillance de Groupama Gan Vie, les contrats d’assurance, bons et contrats de capitalisation, sont couverts par le Fonds de Garantie des Assurances de Personnes (FGAP). La procédure d’indemnisation prévue par l’intervention du FGAP tient compte de l’ensemble des provisions représentatives des droits résultant des contrats d’assurance, des contrats et bons de capitalisation afférents à un même assuré, un même souscripteur de contrat, un même adhérent ou un même bénéficiaire de prestations.

L’indemnisation du FGAP vient en complément des sommes provenant de la réalisation des actifs par le liquidateur de la société défaillante. Le FGAP reconstitue la provision attachée à chaque contrat, dans la limite d’un plafond d’un montant de provisions techniques de 70 000€ pour toutes les prestations relatives aux contrats d’assurance vie et de capitalisation.

La perte que vous pouvez subir en cas de défaillance de Groupama Gan Vie est équivalente aux sommes supérieures à 70 000 € sans limitation de montant, dont vous êtes créancier.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT (HORS FRAIS DE CONTRAT) ?

La réduction du rendement montre l’incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires. Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés à l’option d’investissement sous-jacente elle-même, pour des périodes de détention différentes. Ils incluent les pénalités de sortie anticipée potentielles. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez 10 000 euros. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l’avenir.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d’investissement et différentes périodes d’investissement possibles.

Nous avons supposé :
- qu’au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %) ; que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement de 10 000 €	
Scénarios	Si vous sortez après 1 an
Coûts totaux	118,00 €
Incidence des coûts annuels (*)	1,18 %

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention.

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		
Frais d'entrée	0 %	L'incidence des coûts que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement.
Frais de sortie	0 %	L'incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l'échéance.
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et de fonctionnement	1,16 %	L'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer votre investissement.
Frais de transaction	0,02 %	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au produit.
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commission de surperformance	0,00%	L'incidence des commissions liées aux résultats.

Le tableau ci-dessus indique :

- l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée (soit 1 an) ;
- la signification des différentes catégories de coûts

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Délai de renonciation : l'investisseur peut renoncer à son adhésion et être remboursé intégralement par virement des versements effectués si, dans les trente jours calendaires qui suivent l'encaissement du premier versement, date à laquelle est conclu le contrat, il adresse à Groupama Gan Vie une lettre recommandée avec avis de réception à l'adresse et selon les modalités définies sur la demande d'adhésion.

Durée de détention recommandée : 1 an.

Conséquences potentielles d'une sortie du capital avant le terme : l'investisseur a la faculté d'effectuer, à tout moment et sans frais, un rachat total ou partiel de son contrat. Le montant total disponible est égal à la valeur de rachat du contrat, diminuée le cas échéant des avances en cours, de la fiscalité et des prélèvements sociaux en vigueur

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Pour toute demande d'information ou toute réclamation (désaccord, mécontentement) relative à la vente de ce produit, vous pouvez vous adresser à votre interlocuteur habituel ou à votre Service de la Relation Clientèle au :

- 09 69 32 20 31 (numéro cristal, appel non surtaxé),
- ou par courrier postal

Gan Patrimoine

Vie Individuelle

TSA 51212

35090 RENNES Cedex 9

Si cette première réponse ne vous satisfait pas, votre réclamation peut être adressée au service "Réclamations" de l'Assureur, dénommé Groupama Gan Vie :

- par courrier postal : Groupama Gan Vie Service Réclamations TSA 91414 35090 Rennes CEDEX 9,
- par courriel à l'adresse suivante : service.reclamations@ggvie.fr.

Nous nous engageons à accuser réception de votre réclamation dans un délai maximum de 10 jours ouvrables. La réponse définitive à votre réclamation vous sera apportée dans un délai de traitement de deux mois au plus. En cas de circonstances particulières nécessitant un délai plus long, vous en serez informé.

En dernier lieu, vous pourrez recourir à la Médiation de l'Assurance sur le site : www.mediation-assurance.org ou par courrier : Médiation de l'Assurance, TSA 50110, 75441 Paris CEDEX 09. Si l'avis de la Médiation de l'Assurance ne vous satisfait pas, vous pourrez éventuellement saisir la justice.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Pour plus d'information, veuillez consulter notre site internet <https://gan-patrimoine-fonds.webfg.net/documents/pdf>.

